



AVIS DE MISE EN CANDIDATURE ÉLECTION PARTIELLE

Conseil de l'École de Bellegarde

Avis est donné par la présente pour recevoir les mises en candidature à **un (1) poste à pourvoir** au sein du Conseil de l'École de Bellegarde (Bellegarde). Ce poste de représentant communautaire a un mandat de deux (2) ans. Selon l'article 134.2(1) de la Loi sur l'éducation, ce poste de représentant communautaire devra être assumé par un adulte de langue minoritaire qui réside dans la zone de fréquentation de l'école.

Les candidatures seront reçues pendant les heures d'ouverture de l'école jusqu'à

16 h mercredi 23 novembre 2011,

à l'École de Bellegarde (3, rue Mgr Jules Bois) et pendant les heures d'ouverture de l'école à compter du jeudi 10 novembre 2011.

Pour plus d'information ou pour obtenir un formulaire, communiquez avec l'agente de mises en candidature, Marilynne Wolensky, au 452-6135 ou la directrice du scrutin, Michelle Arsenault, au (306) 955-6873 ou au 1 877 273-6662.

Dans l'éventualité d'une élection, le scrutin par anticipation se déroulera de 15 h à 19 h le vendredi 9 décembre 2011 et le scrutin, le mercredi 14 décembre 2011 de 10 h à 20 h.

Fait à Regina, le 28 octobre 2011

Critères pour une mise en candidature

**pour un poste de représentant communautaire
au sein du
conseil d'école de votre zone de fréquentation**

- Être âgé d'au moins 18 ans;
- Posséder sa citoyenneté canadienne;
- Résider en Saskatchewan depuis au moins six mois;
- Recevoir l'appui par écrit (signature) de trois parents de l'école;
- Résider dans la zone de fréquentation de l'École de Bellegarde.